

Procès-Verbal

Séance du 8 Novembre 2023

L' an 2023 et le 8 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à La Mairie sous la présidence de PIERRE Dominique Maire.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 7

Date de la convocation : 23/10/2023

Date d'affichage : 23/10/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE VOUZIERES
le : 13/11/2023

et publication ou notification
du : 13/11/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 05/04/2023.

Objet(s) des délibérations

2023_11 : CNP Assurances

Après avoir pris connaissance du contrat avec ses **Conditions Générales 2024** - adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les taux, les éléments optionnels et les prestations,

Pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., taux de cotisation de **1,65 %** (franchise ferme de 15 jours sur la maladie ordinaire), pour les risques accident ou maladie imputable au service, longue maladie/longue durée, maternité/adoption/accueil de l'enfant, maladie ordinaire.

Les options choisies : Charges patronales : 35 %
Supplément familial de traitement : NON
Indemnités accessoires (IAT, IEMP, IFTS) : NON

- Autorise le Maire à signer le contrat CNP Assurances, **Conditions Générales 2023**, pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., à compter du **1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024**,

- Dégage les crédits correspondants.

2023_12 : Bons cadeau pour les séniors

Monsieur le Maire propose de renouveler les chèques Cadhoc pour les séniors du village. dans les conditions suivantes :

- personne de 65 ans et plus résidant à Guincourt, de manière permanente et inscrite sur la liste électorale
- valeur du chéquier par habitant : 40 €
- chéquier de 4 chèques de 10 €

Mme Coutier Francine et M. Pierre Dominique, bénéficiaires du dispositif précité, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de remettre un chéquier d'une valeur de 40 € en 4 chèques de 10 € à chaque personne âgée de 65 ans et plus, résidant à Guincourt de manière permanente et inscrite sur la liste électorale.

2023_13 : Rénovation du patrimoine 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal une nouvelle demande dans le cadre du plan de redynamisation des Ardennes initié par la Région afin de valoriser le patrimoine bâti ancien de la commune, aide pouvant être complétée dans le cadre de la DETR.

A ce titre, le Maire expose un recensement des travaux à réaliser. Ces travaux concernent :

- les murs du cimetière : réfection par la pose d'un enduit, rejointement de la partie en pierres et reprise de couvertines
- le toit de l'ancienne gare : réfection et reprise des pentes

Dans ce cadre, le Maire présente les devis suivants :

CBA : 8 355,60 € HT

Noblet : 1 923,49 € HT

Soit un total de 10 279,09 € HT

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Région 5 139,55 € soit 50%
- Etat (DETR/DSIL).....2 055, 82 € soit 20 %
- Autofinancement..... 3 083,72 € soit 30 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les devis présentés et un dépassement de 10 % en raison de la technicité des travaux à exécuter et l'augmentation des coûts des matériaux
- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise monsieur le Maire à solliciter une aide auprès :
 - ; de la Région dans le cadre du plan de redynamisation des Ardennes
 - ; de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL

2023_14 : Ossuaire

Vu la procédure de reprise de concession en cours,

Le Maire propose de demander une subvention pour la pose d'un ossuaire au cimetière communal. Il présente le devis des pompes funèbres La Providence d'un montant de 1 300 € TTC

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Etat (DETR)..... 260 € soit 20 %
- Autofinancement.....1 040 € soit 80 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR

2023_15 : Bassin tampon

Le Maire expose que l'an passé, la commune a dû faire face à des montées d'eau importantes par ruissellements. Il propose d'effectuer des travaux afin de réduire le flux d'eau arrivant dans les canalisations communales par la mise en place d'un bac tampon et des aménagements s'y rapportant.

Dans ce cadre, le Maire présente le devis de STP Vence de 5 482,50 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Crêtes Préardennaises..... 822,37 € soit 15%
- Etat (DETR/DSIL)..... 1 644,75 € soit 30 %
- Conseil Départemental..... 1 096,50 € soit 20 %
- Autofinancement..... 1 918,88 € soit 35 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les devis présentés et un dépassement de 10 % en raison de la technicité des travaux à exécuter et l'augmentation des coûts des matériaux
- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise monsieur le Maire à solliciter une aide auprès :
 - ; de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises
 - ; de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL
 - ; du Conseil Départemental

2023_16 : Aménagement de l'aire de covoiturage : demande DETR

Monsieur le Maire propose d'aménager le délaissé de route dernièrement acquis auprès du Conseil Départemental à l'euro symbolique. Celui-ci est labellisé par les Crêtes Préardennaises comme une aire de covoiturage.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 6 200 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Crêtes Préardennaises (Fonds de concours)..... 1 510 € soit 24,3 %
- Etat (DETR/DSIL).....1 240 € soit 20 %
- Autofinancement.....3 450 € soit 55,7 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL

2023_17 : Aménagement de l'aire de covoiturage : demande de fonds de concours

Considérant qu'il convient d'aménager un délaissé de route pour réaliser une aire de covoiturage,

Considérant que la commune de Guincourt dispose d'un fonds de concours

2022-2026 de 8 010 € avec une disponibilité de 1 510 €,

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des financements pour la réalisation de ces travaux, notamment auprès de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises dans le cadre du fonds de concours.

Montant prévisionnel des travaux HT : 6 200 €

Fonds de concours (Crêtes Préardennaises) : 1 510 €

DETR/DSIL (Etat) : 1 240 €

Autofinancement : 3 450 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise monsieur le Maire à solliciter les Crêtes Préardennaises dans le cadre du fonds de concours pour un montant de 1 510 €.

Questions diverses :

1) Demande d'un particulier :

La mairie a reçu une demande écrite de M. Cédrik Bourgain, habitant Le Plain pour louer l'ancien dépôt communal afin d'y effectuer du stockage.

Monsieur le Maire indique qu'un dossier a été envoyé à la DTT afin de savoir si ce terrain pouvait recevoir une installation de panneaux photovoltaïques. Une démarche similaire a été effectuée pour le délaissé de route dernièrement acquis.

Le projet de convention devra prendre en compte cette possibilité et divers points doivent faire l'objet d'une réflexion plus approfondie.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'émettre un avis de principe. Cette convention sera présentée dans un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne un avis de principe favorable à la demande de M. Bourgain.

2) Orientations budgétaires :

- **Hameau la Saintinerie** : cette opération sera réinscrite au BP 2024.
- **Entretien du patrimoine sur 2024** : la réfection des marches de l'église et d'un pilier, le remplacement du portail d'entrée du cimetière et la création d'un cheminement jusqu'aux marches de l'église. Ces opérations sont financées à hauteur de 70 % grâce aux financements de la Région et de l'Etat.
- **La place du village** : une étude sera demandée en 2024 à Ardennes Ingénierie pour la réfection totale de la place avec prise en compte des travaux pour aménager un arrêt de bus et améliorer leur circulation, enfouir l'éclairage public et remplacer le réseau d'eau pluvial.
- **La côte des canards** : demander un devis pour poser un macadam en bas de la côte et créer un exutoire.

3) Remerciements à Valentin Gunther pour la création du site communal : le Conseil décide de lui offrir un coffret.

4) Pompe à chaleur posée dans le logement communal. Réception de travaux prévue le 09/11/23 en présence du Maire et du 1^{er} adjoint.

5) Sinistre du poteau électrique : la commune a reçu un 1^{er} remboursement de l'assurance de 845.60 €.

6) Voirie dans le hameau Le Plain : dégradations de la chaussée rendant la circulation dangereuse. Monsieur le Maire va demander à la direction des routes du Conseil Départemental d'intervenir.

7) Mécénat : actuellement, il y a 1 600 € de dons.

8) Eclairage extérieur de l'église : un spot est grillé. M. Thiry propose de poser un éclairage par le sol. Le maire indique que cette possibilité sera prise en compte lors de la création du cheminement en béton désactivé.

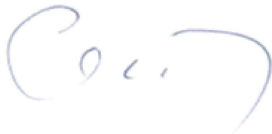
9) Mme Coutier demande de comparer les consommations électriques depuis que l'éclairage nocturne a été réduit pour en mesurer l'impact.

10) Chemin des crèches : la commune est à nouveau inscrite cette année.

11) Intervention de Aca Rénovations : Levée du défaut sur l'alarme incendie. L'entreprise en profitera pour étiqueter le tableau électrique.

12) Parcelle A809 qui traverse la rue Saint Martin : le Maire prendra contact avec le service juridique du Département pour savoir si un accord est intervenu avec Mme Thiry.

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



En mairie, le 13/11/2023
Le Maire
Dominique PIERRE

